



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **14 décembre 2020**

Délibération n° 2020-0322

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu - Exercice 2019

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : lundi 30 novembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Valentin Lungenstrass

Affiché le : mercredi 16 décembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Gersperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Ebery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Vieira).

Conseil du 14 décembre 2020**Délibération n° 2020-0322**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu - Exercice 2019**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 novembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibérations du Conseil n° 2013-4333 du 16 décembre 2013 et du Conseil municipal de la Ville de Lyon n° 2014-6289 du 20 janvier 2014 et suite aux décisions de son conseil d'administration et de son assemblée générale extraordinaire du 4 septembre 2014, la SPL d'aménagement Lyon Part-Dieu a été constituée.

Son objet social est relatif :

- à la réalisation, la promotion et l'animation des études, des actions et des opérations d'aménagement,
- à l'acquisition et à la cession d'immeubles et de tenements fonciers,
- à la gestion, la mise en valeur et l'entretien des terrains, ouvrages, équipements et immeubles nécessaires à l'opération Part-Dieu,
- au développement économique,
- à la réalisation et l'exploitation en matière de services urbains innovants et d'optimisation énergétique,
- à la gestion, à titre provisoire, des ouvrages de stationnement réalisés dans le cadre du projet d'aménagement Lyon Part-Dieu.

L'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte (SEM) ainsi que des SPL.

Le document présenté au Conseil de Métropole comprend le rapport d'activité des mandataires de la SPL concernant l'année 2019.

Les représentants de la Métropole au sein du conseil d'administration de la SPL pour l'année 2019 sont mesdames Fouziya Bouzerda, Karine Dognin-Sauze, Dominique Nachury et Catherine Panassier et messieurs Pierre Abadie, Gérard Collomb, David Kimelfeld, Bruno Lebuhotel et Michel Le Faou.

I - Bilan financier 2019

La société met en œuvre le traité de concession de Lyon Part-Dieu depuis le 15 février 2016.

| | 2017 (en M€) | 2018 (en M€) | 2019 (en M€) | Tendance 2018/2019 |
|------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------------|
| capital social | | 4 | | stable |
| participation publique | | 100 % | | stable |

| | 2017 (en M€) | 2018 (en M€) | 2019 (en M€) | Tendance 2018/2019 |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------------|
| % participation au capital de la Métropole de Lyon | 90 % | | | stable |
| % participation au capital de la Ville de Lyon | 10 % | | | stable |
| produits d'exploitation "société" | 1,9 | 2,1 | 2,3 | ↗ |
| charges d'exploitation "société" | 1,9 | 2,1 | 2,3 | ↗ |
| charges de personnel | 1,5 | 1,6 | 1,8 | ↗ |
| résultat d'exploitation | 0,01 | 0 | 0 | stable |
| total produits "société" | 1,9 | 2,1 | 2,3 | ↗ |
| total charges "société" | 1,9 | 2,1 | 2,3 | ↗ |
| résultat net | 0,02 | 0,01 | 0,004 | ↘ |

L'activité spécifique des SPL impose la différenciation des flux comptables et financiers provenant des recettes et dépenses liées au fonctionnement de la société, des recettes et dépenses liées aux concessions d'aménagement. Les recettes et dépenses relatives à la concession sont neutralisées dans le compte de résultat, le résultat net concerne uniquement les comptes de fonctionnement de la société.

La SPL gère ses comptes de fonctionnement de manière à imputer à la concession la part de la rémunération d'aménageur qui correspond aux dépenses engagées par la société en cours d'année. Le résultat de la structure provient des produits non imputables à la concession.

En 2019, le résultat avant impôts (4 k€) est issu de la rémunération du compte courant bancaire.

Les charges de la société se montent à 2,3 M€, en hausse de 0,2 M€ par rapport à 2018, due principalement à l'évolution des effectifs qui passent de 21,9 équivalent temps plein (ETP) à 23,6 ETP à fin 2019. Les autres frais de structure sont globalement stables. Après l'intégration des résultats, les capitaux propres se montent à 4,2 M€.

La trésorerie du compte courant société s'élève à 2 M€ à fin 2019.

II - Plan du bilan d'aménagement

Selon le compte rendu annuel à la collectivité locale (CRACL) 2019, 4 ans après le lancement de la concession, 23 % des dépenses et 32 % des recettes ont été réalisées.

La SPL n'a pas mobilisé de financements externes : emprunt ou ligne de trésorerie, le préfinancement des dépenses étant assuré par le versement en temps voulu des participations des collectivités et des constructeurs. A fin 2019, la trésorerie de la concession reste positive à hauteur de 12,8 M€.

III - Faits marquants 2019

Sur le plan opérationnel, l'année 2019 a été marquée en particulier par les réalisations suivantes :

- rue Cuirassiers/rue Desaix est : livraison des espaces publics jouxtant le programme Sky Avenue rue Desaix,
- boulevard Vivier Merle : travaux d'espaces publics au nord sur le pôle bus et au sud en accompagnement de la réouverture du Tunnel Vivier Merle,
- rue Servient : déplacement du tiroir tram sur la rue Servient pour libérer le boulevard Vivier-Merle (CMOU avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL)),
- place de Francfort : livraison d'une place publique pour les piétons, d'une gare routière de 11 quais et d'un parking minute de 50 places environ,

- rue Flandin : livraison de la rue et création d'une piste cyclable,
- rue Flandin/Esplanade Mandela (PUP) : redressement de la rue Flandin, aménagement d'un parvis au sud et d'un délaissé à l'ouest dans la perspective de l'extension de l'Esplanade,
- place Béraudier, passage Pompidou, rue Bouchut, place Charles de Gaulle, Esplanade Mandela : études et travaux d'accompagnement.

Les chantiers des opérations privées se sont poursuivis, notamment pour :

- le Centre commercial : avancement sur 3 fronts (Servient, Bouchut, Vivier Merle) en vue d'une livraison par phases sur 2020-2021,
- le PEM : travaux de démolition des immeubles place Béraudier, mise en œuvre des échanges fonciers SPL/Vinci,
- travaux et/ou livraisons des programmes Silex2, Sky Avenue.

Des actions de communication et d'animation économique ont été menées tout au long de l'année.

IV - Activité opérationnelle 2020

Depuis le 1^{er} janvier 2020, outre la poursuite des chantiers lancés en 2019, l'avancement du projet a été jalonné par les événements suivants :

- démarrage des chantiers d'aménagement des 2 sorties du futur parking sous la place basse Béraudier vers le Tunnel Brotteaux-Servient et vers la rue de Bonnel,
- poursuite active des chantiers privés, notamment le Centre commercial et le PEM.

La SPL accompagnera également le montage des opérations publiques et privées suivantes :

- Cité administrative d'Etat : construction de bureaux pour le compte de l'Etat en phase 1,
- Caisse d'épargne : opération mixte bureaux/logements/commerces,
- New Age : réhabilitation de bureaux,
- Ecole Léon Jouhaux : extension,
- Ilot Sud Francfort : projet hôtelier ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

Prend acte du rapport établi sur l'activité de la SPL Lyon Part-Dieu au titre de l'exercice 2019.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 décembre 2020.